

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTSALVY

## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUILLET 2013

Le Conseil communautaire s'est réuni le lundi 29 juillet 2013 à la salle des fêtes de Montsalvy, sous la présidence de M. Jean BONNET.

Date de convocation : 19 juillet 2013

Etaient présents : *(les délégués suppléant des conseillers titulaires sont portés en italique)*

Mesdames et Messieurs : Edouard de BONNAFOS, Michel MERCADIER, *Frédéric LASSALE*, Marie-Jeanne LEYBROS, Jean BONNET, Bruno CAZARD, Michel MONIER, Henri MEYNIEL, André VAURS, Jean-Louis PUECH, Marie- Antoinette DELAVault, Jean-Claude MUET, Georges DELPUECH, Pierre SIQUIER, Louis FOURNIER, Annie PLANTECOSTE, André PERIER, Michel PUECH, , Nicolas CAYRON, Michel MERAL, Jean-Louis LAROUSSINIE, Jean-Claude CASTANIER, Pierre MONTARNAL, Chantal DELOUVRIER, Robert CROS, Yves COUSSAIN, Bernadette LALANDE, Jean-Louis RECOUSSINES, Bernard DULUARD.

Etaient aussi présents des membres suppléants, sans voix délibérative : Madame et Messieurs : Jean-Pierre LISSORGUES, Claude DELMAS, Clément RAYMOND, Jean-Marc ARNAL, Pascale DUQUESNE, Serge ROUCHET, Jean-Pierre VIGNE, André PLANTECOSTE, David ERNEST.

Secrétaire de séance : M. Nicolas CAYRON

### 1/APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 19 JUIN 2013 :

Le Président propose d'approuver le compte-rendu de la séance du 19 juin 2013, document publié en mairies et adressé à l'ensemble des délégués titulaires et suppléants votants.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 19 juin 2013.**

### 2/TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITES DU PAYS DE MONTSALVY :

Le Président rappelle que l'avis d'appel d'offres a été publié, les offres ont été remises, l'analyse a été faite, les lettres aux entreprises non retenues ont été envoyées, le délai de recours avant notification est expiré. Il expose donc les résultats de la mise en concurrence :

Lot 1 : Terrassement-Réseaux humides-Génie civil réseaux secs-Chaussée provisoire :

prévisionnel : Montant 1 144 101 € HT Options : 113 925 € HT Total : 1 258 026 € HT

Entreprise retenue : Groupement MATIERE/DAUDE :

Montant 674 787.50 € HT Options : 67 345 € HT Total : 742 132.50 € HT

Lot 2 : Finition de chaussée –Carrefour sur la RD :

prévisionnel : Montant 184 660 € HT Options : 69 360 € HT Total : 254 020 € HT

Entreprise retenue : Groupement ROGER-MARTIN/BERGHEAUD/LAPIERRE/CARRIER :

Montant 154 079.65 € HT Options : 51 340 € HT Total : 205 419.65 HT

Lot 3 : Espaces verts : Montant 43 850 € HT Options : 2 702 € HT Total : 46 552 € HT

Entreprise retenue : SAS BOIS ET PAYSAGES :

Montant 46 068.50 € HT Options : 2 702 € HT Total : 48 770.50 € HT

M. Claude DELMAS demande quelles étaient les autres entreprises sur le lot 1. Le Président expose qu'en 2<sup>ème</sup> position, il y a le groupement ROGER-MARTIN/BERGHEAUD/LAPIERRE/DAUDE, puis l'entreprise PIGNOT. Ces deux offres là étaient aussi inférieures à l'estimatif.

Pour le lot 2, le montant retenu est inférieur à presque 50 000 € au prévisionnel. Les autres entreprises ayant répondu sont le groupement COLAS/MATIERE et EUROVIA .

Le Président constate que pour le lot 3, l'offre retenue est un peu plus élevée que l'estimatif.

Il précise qu'au total, le montant prévisionnel était de 1 558 598 €, le montant des marchés est de 993 322.65 € HT.

Il expose ensuite le financement des travaux :

Au total des travaux, 996 322.65 € HT, il convient de rajouter la maîtrise d'œuvre : 83 950 € HT, la mission topographique : 3 465 € HT, la mission SPS : 1 680 € HT, le contrôle technique : 14 900 € HT soit au total : 1 100 317.65 €.

Il explique que le financement assuré se décompose ainsi : Subvention du Conseil Général : FAZA (Fonds d'Aides au développement des Zones d'Activités) 150 000 €, EDT (Enveloppe de Développement Territorial) 150 000 €, Participation aux travaux du carrefour (50 % du montant des travaux) 44 000 €. Viendrait en déduction la vente des lots pour 420 000 €. Il explique qu'il n'y aura pas de subvention Régionale et que la demande de DETR a été rejetée pour 2013. Elle sera renouvelée en

2014. Au montant total des dépenses, il conviendra d'ajouter les travaux du Syndicat d'Electrification. M. Jean-Marc ARNAL demande pourquoi il n'y a pas de financement de la Région. Le Président explique que la Région a été sollicitée, mais qu'il n'y a pas de fonds destinés à ce type de zones (non classée en 1<sup>ère</sup> catégorie). Il propose, pour assurer le complet financement et avancer le produit de la vente des terrains, de contracter un emprunt sur 15 ans de 700 000 €. Il précise que l'analyse financière établie par le Trésorier au moment du vote du budget démontrait un faible taux d'endettement. Les banques suivantes pourraient être contactées : Crédit Agricole, Banque Populaire, Caisse d'Epargne et Banque Postale. M. J.-M.ARNAL demande pourquoi n'utiliserions nous pas une ligne de trésorerie. M. Michel PUECH répond que cela n'est utile qu'en attente de versement de subvention. Il expose qu'un rapide calcul pour un emprunt de 700 000 €, au taux de 3.70 % sur 15 ans donne une mensualité de 5 085 €. M. Frédéric LASSALE demande si la mensualité passera facilement. Le Président lui rappelle le faible endettement.

M. Claude DELMAS demande s'il y a des « pistes » pour la vente des lots. Le Président répond qu'il y en a quelques unes mais qu'il est difficile de vendre tant que l'on ne connaît pas la date de livraison. A la demande de M. Jean-Pierre VIGNE, le Président rappelle les tarifs : 16 € le m<sup>2</sup> en zone « vitrine » et 12 € le m<sup>2</sup> pour le reste. Il précise aussi que nous sommes en Zone de Revitalisation Rurale, ce qui procurera aux entreprises qui s'installeront, des exonérations fiscales.

Il explique enfin que les marchés de travaux ne seront signés qu'après l'obtention du permis d'aménager.

Le Président demande au Conseil Communautaire de délibérer quant à l'approbation des marchés de travaux, l'adoption du plan de financement, la souscription de l'emprunt, et les décisions modificatives nécessaires au budget ZA. Il rappelle que seuls 500 000 € de travaux avaient été inscrits.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (28 voix pour- 1 voix contre) :**

- **approuve les marchés de travaux tels qu'exposés et pour les 3 lots**
- **autorise le Président à signer les pièces du marché**
- **adopte le nouveau plan de financement tel que présenté**
- **sollicite une subvention DETR 2014**
- **décide de souscrire un emprunt de 700 000 €**
- **autorise le Président à signer le contrat d'emprunt aux conditions les plus favorables**
- **décide les modifications budgétaires nécessaires au budget ZA suivantes :**

|                               |  |             |
|-------------------------------|--|-------------|
| .dépenses de fonctionnement : | C/605 équipements et travaux :                   | + 600 500 € |
|                               | C/71355 variation des stocks terrains aménagés : | - 99 500 €  |
| .recettes de fonctionnement : | C/7015 vente de terrains aménagés :              | - 399 500 € |
|                               | C/7473 subvention du Département :               | + 300 000 € |
| .dépenses d'investissement :  | C/3555 terrains aménagés                         | + 600 500 € |
| .recettes d'investissement :  | C/1641 emprunt                                   | + 700 000 € |
|                               | C/3555 terrains aménagés                         | - 99 500 €. |

Le Président demande à M. J.-C.MUET les raisons de son vote « contre ». Ce dernier explique que l'on s'y est mal pris, la commission économique n'a pas été réunie, il n'y a pas eu de réflexions, que le projet n'est pas raisonnable. Le Président lui rappelle que lors de derniers Conseils communautaires, il y a eu de longues discussions à ce sujet. M. J.-C. MUET pense que l'affaire est un peu osée.

### **3/ BATIMENT ENFANCE JEUNESSE – avenant au marché Lot 9 :**

En préambule, le Président expose que l'Accueil de loisirs dans le Bâtiment Enfance Jeunesse a ouvert le 15 juillet. Il dit que le prochain Conseil Communautaire aura lieu dans ces nouveaux locaux.

Le Président demande l'autorisation de signer un avenant au marché de travaux lot n° 9 – Peintures, pour un dépassement de montant de 3 038 € HT sur un montant initial de 21 415 € HT, soit 14.19 % supplémentaires.

Il explique que la peinture des plafonds n'avait pas été prévue par le Maître d'œuvre.

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise le Président à signer l'avenant au marché de travaux –lot 9 – du Bâtiment Enfance jeunesse, d'un montant HT de 3 038 € HT.**

### **4 /AVENANT A LA CONVENTION P.E.R. :**

Le Président retrace l'historique du dossier. Le programme opérationnel du PER comportait initialement six opérations. Quatre d'entre elles sont engagées. L'opération « rénovation et transmission de l'hôtel restaurant la Terrasse » à Vieilleville est annulée. L'opération « création d'un regroupement de commerces en centre-bourg de Lafeuillade en Vézie » est modifiée. Ce regroupement ne porte plus que sur 2 commerces, salon de coiffure et boulangerie. Le coût prévisionnel est donc réduit. Il propose, après avis favorable de la Préfecture et de la DATAR, d'inscrire de nouveaux programmes afin d'optimiser l'utilisation

des crédits PER. Ces nouveaux projets doivent respecter la thématique et les objectifs du PER. Ils doivent, de plus, être prêts à être engagés. Les dossiers complets doivent être déposés en Préfecture avant le 30 septembre. Les Maires ont donc été sollicités.

Il propose de porter à l'avenant :

- l'extension de l'atelier de production de la SARL MECATHEIL à Lafeuillade-en-Vézie pour un coût prévisionnel de 200 000 € HT – subvention PER : 69 500 €

- création d'un commerce de proximité à Leucamp. La maîtrise d'ouvrage est communale. Coût prévisionnel 386 000 € HT, subvention PER : 133 250 €. Mme Annie PLANTECOSTE explique que le projet était inscrit au Projet de territoire Départemental, que dans un premier temps, en 2013, elle ne souhaitait faire que l'étude. Mais, vu l'opportunité des crédits PER, sa commune engagera les travaux dès 2013. Elle rappelle qu'il s'agit de réhabiliter son presbytère en dernier commerce : bar, restaurant et chambre d'hôtes.

- extension de l'Auberge de Teissières les Boulies. La maîtrise d'ouvrage est communale. Coût prévisionnel : 129 200 € HT, subvention PER : 40 000 €. M. Yves COUSSAIN explique qu'il s'agit d'agrandir la salle de restaurant et la salle de plonge.

Le Président rappelle la date butoir de dépôts des dossiers fixée au 30 septembre 2013.

M. F. LASSALE demande des précisions quant à la boulangerie à Lafeuillade-en-Vézie. M. Georges DELPUECH explique que le boulanger de Lafeuillade-en-Vézie s'était déjà retiré du projet il y a quelques temps. Ne restaient plus que la coiffeuse et le boucher. Ce dernier s'est retiré au dernier moment. Il ne restait donc plus qu'un seul commerce. Il a trouvé un autre boulanger pour le regroupement.

Le Président précise que l'avenant a été établi en collaboration avec la Préfecture, et que l'on dispose de l'avis favorable de la DATAR, ne manque que la délibération du Conseil communautaire.

Il est rappelé que ces projets se verront attribués les 5 % de fonds de concours prévus.

M. J.-C. MUET dit qu'initialement, on avait parlé d'un regroupement médical. Le Président l'arrête, lui précisant qu'une maison médicale ne pouvait pas entrer dans le cadre du PER, celui-ci ciblant les activités commerciales et artisanales. M. Michel MERAL pense qu'il y a confusion avec la Communauté de communes du Pays de Maurs, qui, elle, avait monté un dossier « Maison médicale » pour l'appel à projets PER. M. J.-C. MUET dit qu'il s'agit d'un projet auquel on devrait penser.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve l'avenant à la convention cadre du PER et autorise le Président à le signer.**

M. J.-C. MUET pense toutefois que la communication est défailante. M. André PERIER lui rappelle que le désistement du boucher a eu lieu fin juin, et que les délais pour monter d'autres dossiers sont très courts. Il est précisé, par ailleurs, que les logements prévus avec le regroupement de commerces de Lafeuillade-en-Vézie n'entrent pas dans le cadre du PER mais que leur financement est acquis, dans le cadre des logements sociaux. Mme Bernadette LALANDE demande des précisions quant aux prix du m<sup>2</sup>, des propos rapportés semblaient indiquer qu'ils étaient trop élevés. M. G. DELPUECH explique que les commerçants étaient au courant des tarifs depuis longtemps, mais que les surfaces demandées étaient très importantes (400 m<sup>2</sup> pour le boulanger, 325 m<sup>2</sup> pour le boucher), que la tarification tient compte des 50 % de subvention.

## **5/ AUTORISATION DE VIREMENTS DE CREDITS :**

M. Michel PUECH propose les virements de crédits suivants :

au budget principal,

|                                 |                                    |            |
|---------------------------------|------------------------------------|------------|
| en dépenses de fonctionnement : | C/6534 : URSSAF Elus :             | + 6 000 €  |
|                                 | C/ 66111 : Intérêts emprunt :      | - 6 000 €  |
| en dépenses d'investissement :  | C/ 2315 op. 23 : avenant AEP :     | + 63 000 € |
| en recettes d'investissement :  | C/ 1381-000 : subv. Etat :         | + 42 000 € |
|                                 | C/ 10222-00 : FCTVA :              | + 11 000 € |
|                                 | C/ 1328-23 : subv. Adour Garonne : | + 10 000 € |

au budget Ordures ménagères,

|                                |                                |            |
|--------------------------------|--------------------------------|------------|
| en dépenses de fonctionnement, | C/66111 : intérêts emprunt :   | + 750 €    |
|                                | C/637 : impôts et taxes :      | - 750 €    |
| en dépenses d'investissement : | C/2315-70 habillage conteneurs | + 10 000 € |
|                                | C/13912-00 amortissements      | - 10 000 € |

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise les virements de crédits proposés.**

Le Président fait le point sur l'habillage des conteneurs. Restent Cassaniouze, Vieillevie et une partie de Calvinet.

M. Michel MONIER rappelle qu'il avait été décidé d'enlever les anciens conteneurs à verre et que cela n'a pas été fait.

Il est répondu que le nécessaire sera fait.

## **6/ANNULATION DE FACTURES SPANC :**

M. Michel PUECH demande l'annulation de factures au service SPANC, émise par erreur. Il s'agit des factures n° 79/2013 et 118/2013 d'un montant de 100 € chacune.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise l'annulation des dites-factures.**

## **7/CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> classe**

Le Président expose qu'afin de permettre un avancement de grade à un agent technique, il convient de créer un poste à temps complet d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, au 1<sup>er</sup> octobre 2013.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de créer le dit-poste à temps complet au 1<sup>er</sup> octobre 2013.**

## **8/DIVERS**

Le Président expose que le bureau du Syndicat Mixte portant le SCOT a été élu et installé. De plus, le bureau d'études chargé de l'élaboration du Schéma a été retenu, après appel à la concurrence. Il s'agit du Cabinet « Terre neuve » à Montpellier. M. Michel MERAL précise que lors de la révision des PLU, POS, Cartes communales, il conviendra de soumettre au Président du Syndicat pour avis.

Mme Chantal DELOUVRIER évoque le problème que rencontrent les administrés pour l'obtention d'un permis de construire dû à la contrainte de proximité de 5 habitations.

A MONTSALVY le 5 août 2013

*Ont signé, Messieurs Jean BONNET, Président, et Nicolas CAYRON, secrétaire de séance*